



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 9589

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des personnels de direction des établissements publics d'enseignement secondaire. Lors de la dernière rentrée scolaire, le nombre de postes vacants, après les mutations et les affectations, s'élevait à plus de six cents, créant un préjudice important pour le bon fonctionnement des établissements. Par exemple, dans le sud des Deux-Septes, le poste de proviseur adjoint au lycée de Melle n'est plus pourvu par un titulaire. C'est pourquoi elle lui demande quelles sont les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour remédier à cette situation, en particulier s'il compte rendre ces postes plus attractifs pour permettre qu'ils soient pourvus.

Texte de la réponse

Il y a effectivement 600 postes vacants de personnels de direction sur l'ensemble du territoire. Ce sont des postes d'adjoint dont la répartition a été faite pour éviter de pénaliser trop lourdement tel ou tel secteur géographique. 680 emplois ont été mis au concours de recrutement des personnels de direction pour la session 1993. Il est prévu d'offrir aux lauréats les mieux classés un emploi de responsabilité de leur nomination. Des mesures actuellement en cours d'application et tendant à augmenter la proportion de fonctionnaires accédant aux premières classes des corps des personnels de direction sont également de nature à rendre plus attractive cette carrière.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9589

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4690

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1409